

PERSONNEL D'EXPLOITATION

Fermeture de chantiers & Pont de fin d'année 2025-2026



Demandes de derogation: www.cpmbg.ch/derogation
Service de piquet: www.cpmbg.ch/circulaires-documents
Le secrétariat est fermé durant les fermetures de chantier.



JOURS CONCERNÉS	DÉLAI POUR DEMANDER UNE DÉROGATION	TRAITEMENT
Vendredi-Saint; Lundi de Pâques; Ascension; Lundi de Pentecôte; 1er août ; Jeûne Genevois;	Deux jours ouvrables avant le jour demandé	Jours fériés (payés) (calendrier officiel)
La fête du Travail: jeudi 1er mai 2025	Deux jours ouvrables avant le jour demandé	Jour chômé non payé
Pont de l'Ascension: vendredi 30 mai 2025 Pont du Jeûne Genevois: vendredi 12 septembre 2025	Deux jours ouvrables avant le jour demandé	Jours de vacances
Pont de fin d'année : Les chantiers sont fermés du vendredi 19 décembre 2025 au soir au lundi 05 janvier 2026 au matin.	Mercredi 17 décembre 2025	A compenser avec les heures de travail supplémentaires. A défaut avec le solde de vacances restants (22, 23 ; 24 ; 26 ; 29 et 30 décembre 2025)
25 décembre (Noël); 31 décembre (Restauration); 1er janvier (Nouvel-An)	Mercredi 17 décembre 2025	Jours fériés (payés) (calendrier officiel)
2 janvier 2026	Mercredi 17 décembre 2025	Rémunéré, à compenser avec les heures de travail